

FORMULAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation préalable, dûment signée par la Ville. La demande d'autorisation doit être adressée, **au moins 15 jours ouvrés avant la date de l'occupation**, la date de réception faisant foi :

- voirie-rvp@mairie-rueilmalmaison.fr
- ou par courrier auprès du service de la Voirie-Entretien – 13 boulevard du Maréchal Foch – 92500 Rueil-Malmaison – 01.41.96.87.90.
- ou par dépôt en Mairie centrale – 13 boulevard du Maréchal Foch – 92500 Rueil-Malmaison

Attention !

Il s'agit d'une demande d'autorisation ; un arrêté municipal vous sera envoyé si cette demande est agréée.

L'occupation temporaire du domaine public sera soumise au paiement d'une redevance calculée sur la base des tarifs fixés par délibération municipale (consultable sur le site internet de la Ville).

La réservation des emplacements sur le domaine public ne peut se faire qu'une fois l'autorisation acceptée ; elle est à la charge du pétitionnaire.

À noter: les déménagements, travaux, chantiers ne sont pas autorisés le samedi dans le centre-ville.

Je soussigné(e) M/Mme.....
Adresse (obligatoire).....
.....
Date de naissance :.....
Téléphone (obligatoire)
E-mail

DEMANDE L'AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC POUR :

Effectuer un déménagement / emménagement :

Adresse :
.....

Durée de l'occupation : nombre de jours, dates et heures :.....
Type de véhicule et longueur :

Déposer une benne :

Adresse du dépôt :
.....
Durée de l'occupation : nombre de jours, dates et heures
.....
Surface de la benne :

Installer une emprise de chantier (échafaudage, palissade, etc...):

Adresse de l'installation :
.....
Durée de l'occupation : nombre de jours, dates et heures
.....
Observations / précisions :
.....
.....

Date : Signature :